

Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique**DEC212220DRH****Décision portant sur la campagne d'éméritat au titre de l'année 2021**

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des EPST ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du Conseil Scientifique en date du 26 avril 2021 ;

Article 1^{er}

Le titre de Directeur de Recherche émérite est conféré aux chercheurs dont les noms suivent pour une durée de 5 ans à compter de la date de leur admission à la retraite :

Institut national de physique nucléaire et de physique des particules

Nom d'usage	Prénom	Section	Grade	Code Unité		DR
SCHAFFER	Arthur	1	DR1	UMR9012	Orsay	4

Institut de physique

Nom d'usage	Prénom	Section	Grade	Code Unité		DR
SHLOSMAN	Semen (Senya)	2	DR	UMR7332	Marseille	12



Article 2

Le titre de Directeur de recherche émérite est renouvelé pour une période de 5 ans pour les chercheurs dont les noms suivent :

Institut des sciences biologiques

Nom d'usage	Prénom	Section	Code Unité	Ville	DR	Institut
DUMAS	Philippe	20	UMR7104	Illhirsch Graffenstaden	10	INSB

Institut des sciences humaines et sociales

Nom d'usage	Prénom	Section	Code Unité	Ville	DR	Institut
BOURDEAU	Michel	35	UMR8590	Paris	1	INSHS

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le **23 JUIN 2021**

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT

